

Projet social et projet urbain Remarques théoriques

in *Études foncières*, n° 144, 2010, p. 43.

Julien Damon
Professeur associé à Sciences Po (Master d'Urbanisme)

Se poser la question de la place du social dans le projet urbain, et, plus précisément, dans l'urbanisme opérationnel, revient souvent uniquement à comptabiliser le nombre de logements sociaux dans les annonces et réalisations des programmes concrets qui accompagnent le projet. Or le social ce n'est pas seulement du logement. L'impact social des interventions territoriales dépasse largement la réservation de foncier ou de bâti pour des populations particulières. Plus généralement la question se pose des liens entre politiques sociales et politiques urbaines. C'est tout le propos de cette contribution, à vocation plutôt théorique (certains liront ésotériques), que de souligner les interdépendances croissantes entre politiques sociales et politiques urbaines. Plus globalement même, on peut soutenir que projet social et projet urbain relèvent pleinement de la même logique, celle d'une intervention publique qui se métamorphose, dans le flou rhétorique, mais aussi dans le concret pratique d'actions et de planifications qui visent de concert les espaces et les populations qui y vivent.

Questions sociales et questions urbaines appariées

Questions sociales et questions urbaines n'ont en réalité jamais été aisément séparables. Les pluriels sont d'importance car les distinctions savantes entre question sociale et question urbaine se déclinent à l'infini, sans nécessairement déboucher sur un savoir plus clair et plus ajusté. La quête des hypothétiques quasi-lois qui uniraient formes spatiales et vies sociales semble vaine, condamnée, dans ses incarnations les plus radicales, à l'incantation et à la spéculation. Ces liens n'ont en effet rien de mécanique, rien de balistique.

Les rapports unissant questions sociales et questions urbaines, tout comme les liens entre les politiques qui les abordent, peuvent faire l'objet d'analyses et d'appréciations diverses. Il a pu être longtemps, et souvent passionnément, débattu de savoir si le social déterminait le spatial (et inversement). Le thème et le problème paraissent dépassés. Tout d'abord car il importe, pour tout sujet, de prendre en considérations les motivations, les raisons et les comportements individuels. En ce premier sens, le social (conçu fondamentalement comme agrégation des actions individuelles) déterminerait tout. Ensuite, la période est à une généralisation des comportements urbains (et non des formes urbaines). En ce deuxième sens, le spatial (en tant que diffusion mondiale d'un mode de vie urbain, d'abord distinct, maintenant à bases universelles ou presque) déterminerait tout également. Le déterminisme ne saurait toutefois être de mise. Toute réflexion sur l'espace et sur le social, sur les dimensions sociales des politiques spatiales et sur les dimensions spatiales des politiques sociales, doit assurément éviter maintenant le double écueil du « sociologisme » (avec un espace qui serait le simple reflet des mécanismes sociaux d'interaction, de composition et de domination) et du « spatialisme » (avec des modes de vie qui seraient entièrement amenés par les formes urbaines)¹.

¹. Pour une étude se protégeant également explicitement de ces risques, voir Eric Charmes, *La vie périurbaine face à la menace des gated communities*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Ces notations abstraites sur l'individu et sur l'urbain, appellent une double clarification.

Considérer d'abord l'individu quand il s'agit de social inscrit d'abord clairement le propos dans une tradition sociologique d'individualisme méthodologique². On ne proclame pas une adhésion intégrale au vocable, au projet et à la famille, mais on signifie de la sorte un choix d'orientation qui permet de construire et de suivre les argumentations. Ce cadre de référence précis, qui n'est pas celui qui s'impose obligatoirement, autorise à soutenir des jugements sur des problèmes sociaux. Plutôt que de mélanger tous les schémas théoriques – ce qui amène le risque d'un syncrétisme malheureux – il est plus sage d'opter pour une perspective particulière qui encadre un travail. Le social, dans cette acception donc, ce sont d'abord les interactions des individus et les agrégations de leurs attentes, comportements, aspirations et frictions. Le tout donne plus ou moins d'intégration, plus ou moins d'intégration.

Considérer l'urbain dans sa généralité inscrit ensuite le propos dans des théories plus urbanistiques, celles dites de la généralisation de l'urbain. A travers les villes françaises ou à parcourir le monde, il apparaît bien naturellement possible de mettre en lumière des divergences, des discordances, des dissemblances. Les analyses ne s'arrêtent toutefois plus aux frontières physiques et sociales de la ville. L'idée est d'abord d'approcher ce qu'est l'urbain, dans sa globalité et dans les interconnexions croissantes des habitants. Car ce n'est pas le citoyen ni la ville qui importe. C'est le mode de vie urbain. Sous les effets conjugués du télégraphe et du chemin de fer, maintenant de l'Internet et du téléphone portable, la ville est devenue une réalité juridique, physique et démographique floue. Certains ont même signé son acte de décès. Dire que la ville est morte ce n'est pas dire que nous vivons dans des villes mortes. C'est observer qu'une certaine manière de vivre, localement, a disparu. Nous sommes tous entrés dans une période dite de l'urbain généralisé. L'expérience urbaine – expérience physique et mentale – s'est universalisée. L'urbain absorbe, en quelque sorte, physiquement et psychiquement l'humanité³.

Urbanisme et droit social sont toujours davantage liés

Empirie et théorie peuvent se marier, avec des compositions sur les relations toujours plus denses entre la règle d'urbanisme et les normes du droit social, pour montrer que projet social et projet urbain (deux vocables, au demeurant, sympathiques mais sans consistance précise) se ressemblent et s'assemblent. Social et urbain peuvent en effet être entendus comme deux dimensions qui se recoupent et se rejoignent, avec, désormais au cœur de ces relations, des politiques de redistribution sociale (des revenus) et de redistribution spatiale (des positions et des réputations).

D'un point de vue disciplinaire, il est bien certain que l'approche des questions sociales et des questions urbaines appelle un recours accru à du droit, de l'économie, de la sociologie, de la science politique, de l'urbanisme, voire de la prospective. Il n'y a pas là une factice multidisciplinarité (on entend parfois aussi dire, par emphase, transdisciplinarité, ou

². Dans la tradition compréhensive de Max Weber, voir Raymond Boudon (dir.), *Traité de sociologie*, Paris, PUF, 1992.

³. Après les observations d'un Georg Simmel, voir les textes de Françoise Choay, par exemple ceux réunis dans *Pour une anthropologie de l'espace*, Paris, Seuil, 2006. Voir également les (nombreux) ouvrages de Thierry Paquot. On s'intéressera d'abord à sa volumineuse compilation d'entretiens parus dans *Urbanisme : Conversations sur la ville et l'urbain*, Paris, Infolio, 2008. Le passage, signalé en 2008, à une population humaine majoritairement urbaine est aussi une aubaine pour souligner combien et comment nous sommes entrés dans « l'ère urbaine ». Voir Ricky Burdett, Deyan Sudjic (dir.), *The Endless City*, Londres, Phaidon, 2007.

interdisciplinarité). De fait, les frontières entre toutes ces disciplines ne sont pas toujours claires, et, pour tout dire, pas toujours utiles⁴. Les bornes disciplinaires ne sont ni forcément opérantes, ni vraiment éclatantes. Ce constat posé, l'emprunt est rendu possible à des domaines très divers : histoire de la protection sociale, philosophie de la justice, ethnologie urbaine, droit public, prospective urbaine, pratiques d'aménagement et de planification des métropoles. Cela étant, l'essentiel doit bien rester dans la discipline, c'est-à-dire dans la rigueur. Utiliser des connaissances d'extractions variées n'induit pas la dispersion si un cadre formel d'analyse est établi.

Tout tient peut être dans le contexte. Et celui se caractérise par une période souvent dite de « métamorphoses » des modes de vie et des politiques publiques⁵, plus précisément de « métamorphoses » concomitantes des questions sociales et des questions urbaines.

Il est absolument certain que politiques sociales et politiques urbaines entretiennent des liens de plus en plus nourris, qu'il s'agisse de leurs fondements philosophiques, de leurs instruments, de leurs effets redistributifs (sur des territoires et/ou des populations). Dans une certaine mesure, s'intéresser aux politiques et conditions urbaines c'est s'intéresser aux modes de vie et aux politiques sociales. Dans cette même mesure, s'intéresser aux politiques et conditions sociales c'est s'intéresser aux existences et aux politiques urbaines.

Cette hybridation du social et de l'urbain retentit sur une autre hybridation, celle du privé et du public, dont les logiques et les moyens s'interpénètrent de façon plus ou moins efficace et plus ou moins opaque. Un grand sujet est ici celui de la place des associations, dans les politiques de développement social et/ou de développement urbain, comme interlocuteur des collectivités publiques. Sont-elles privées ? Sont-elles publiques ? Participent-elles au projet urbain ou à leur objet social ?

Ces digressions théoriques passées, que retenir pour la pratique de l'aménagement ? La réponse est en réalité assez simple. Pour des élus, responsable de l'urbanisme et des politiques de l'habitat, les sujets à traiter sont d'abord sociaux : satisfaction de besoins, efforts correctifs ou compensatoires, souci de maintenir la cohésion sociale. Pour des élus (en fait les mêmes), responsables des politiques sociales locales, le problème est souvent d'abord de trouver et/ou de produire du foncier, du logement, des équipements, afin de réaliser leurs objectifs sociaux. En un mot, oublier que les politiques urbaines sont d'abord des politiques publiques assises sur de la socialisation des ressources et des risques, c'est en faire des pratiques seulement techniques détachés de leur contingence et, pire, de leurs fondements.

Au final, et en clair, le problème n'est donc pas temps de savoir combien on produira de logements sociaux (en PLUS ou en PLAI) mais d'être capable d'établir un bilan social global de tout projet urbain, de tout projet d'aménagement. Par exemple en demandant directement

⁴. Comme le note Raymond Boudon, « les frontières entre les sciences humaines sont aussi artificielles que celles de l'Afrique, et aussi âprement défendues », in *Le juste et le vrai. Etudes sur l'objectivité des valeurs et de la connaissance*, Paris, Fayard, 2005.

⁵. On fait référence à cette idée, forte depuis le milieu des années 1990, selon laquelle nous vivons, tant sur le plan social que sur celui de l'action publique, une « métamorphose ». Voir, à ces deux titres, Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995, et Jacques Commaille, Bruno Jobert (dir.), *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, LGDJ, 1998. Sur le plan plus urbain ce sont les incertitudes et vicissitudes de la métropolisation qui font aussi métamorphose (inachevée). Voir Christian Lefèvre, *Gouverner les métropoles*, Paris, LGDJ/Dexia, 2009 ; François Ascher, *Métapolis, ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob, 1995.

ex ante puis *ex post* aux habitants ce qu'ils en pensent, sans seulement passer par leurs « représentants » associatifs...